Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20261113-20261110_153-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 10 novembre 2026

Délibération n°2026-153	Classification 7.1 Décisions budgétaires
BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1	

L'an deux mille vingt six, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre novembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Marie-Pierre LAGADIC
Rapporteur : Stéphane LE DOARÉ

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 21
Nombre de Votants (liste en annexe) : 26

EXPOSE :

Section d'investissement :

Il est proposé la décision modificative n°1 annexée.

Le budget principal s'équilibre à la somme de :

- 10 566 664,00 € en section de fonctionnement (soit + 110 000,00 €)

et

- 11 424 395,38 € en section d'investissement (soit + 245 000,00 €)

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 29 octobre 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ DES VOTANTS
(22 voix POUR et 4 voix CONTRE : Olivier GALIANA, Yves CANEVET, Laurent COOPER et Christel RIBEIRO)

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget de la commune 2026.

Fait à Pont l'Abbé le 12 novembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20261113-20261110_153-DE

Section	Sens	Op.	Article	Fonction	Libellé	DM
Investissement	Dépenses	102	2313		Diagnostic bâtiment +toiture du tennis	+ 10 000,00 €
		Ch. 16	1641		Opérations afférentes à l'emprunt	+ 70 000,00 €
		Ch. 041	10251		Dons et legs en capital	+ 123 000,00 €
		Ch. 041	21312		Intégration des immobilisations	+ 42 000,00 €
	Recettes	103	1321		DRAC (Eglise ND des Carmes)	+ 21 000,00 €
		103	1323		Département (Eglise des Carmes)	+ 18 500,00 €
		500	1323		Département (Musée Bigouden)	+ 70 000,00 €
		700	13462		DSIL (Espace Jeunes)	+ 55 750,00 €
		Ch. 10	10222		FCTVA	+ 67 830,84 €
		Ch. 16	1641		Emprunts et dettes assimilées	- 62 080,84€
		Ch. 021	021		Virement de la section de fonctionnement	- 91 000,00€
		Ch. 041	2111		Terrain nu	+ 123 000,00 €
		Ch. 041	2031		Intégration des Immobilisations	+ 42 000,00 €
Fonctionnement	Dépenses	Ch. 012	6218	020	Autre personnel extérieur au service	+ 15 000,00 €
		Ch. 012	64111	020	Rémunération personnel titulaire	+ 20 000,00 €
		Ch. 012	64131	020	Rémunération personnel non titulaire	+ 75 000,00 €
		Ch. 012	64731	020	Allocations chômage – versements directs	+ 30 000,00 €
		Ch. 012	6475	020	Médecine du travail, pharmacie	+ 5 000,00 €
		Ch. 012	6478	020	Autres charges sociales diverses	+ 15 000,00 €
		Ch. 66	66111	01	Intérêts emprunts réglés à l'échéance	+ 40 000,00 €
		Ch. 67	673	01	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 1 000,00 €
		Ch. 023	023	01	Virement à la section de fonctionnement	- 91 000,00€
	Recettes	Ch. 731	73123	01	Taxe additionnelle droits de mutation	+ 70 000,00 €
		Ch. 75	75888	01	Produits divers de gestion courante	+ 40 000,00 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20261113-20261110_153-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie		X	A donné procuration à Marie-Pierre LAGADIC
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TINCQ Alain	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques		X	A donné procuration à Alain TINCQ
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
DURAND David		X	
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
SCHOCK Thibaut		X	A donné procuration à Annie BRAULT
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou		X	
COOPER Laurent		X	A donné procuration à Olivier GALIANA
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel		X	A donné procuration à Yves CANEVET
DE RECHNIEWSKI Pauline		X	

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 21
Nombre de Pouvoirs : 5

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction